

Enquête sur le circuit d'information et la gestion en PUI du Valproate et dérivés

En date du 21 juillet 2016, le Directeur Général de l'AP-HP a demandé à la DIA d'effectuer une mission portant sur les suites du rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales sur les spécialités pharmaceutiques contenant du valproate de sodium. Un groupe de travail réunissant, autour des auditeurs, les représentants des Collégiales concernées (neurologie, psychiatrie, pédiatrie, gynéco-obstétrique, gynécologie médicale et pharmacie), le COMEDIMS, le RSMQ PECM, la pharmacovigilance, le centre de référence des agents tératogènes (CRAT), AGEPS, DOMU, DSI, DEFIP, a permis d'identifier plusieurs axes de travail dont le circuit d'information et la gestion en PUI. C'est pourquoi, nous vous demandons de bien vouloir répondre au questionnaire suivant et de le retourner sous quinzaine à nicole.perier@aphp.fr.

1. Nom et qualité du répondant : Prénom Nom
Fonction GH / hôpital
2. Les pharmaciens de la PUI ont-ils été informés par une source externe à l'AP-HP des « Nouvelles conditions de prescription et de délivrance des spécialités à base de valproate et dérivés » (Dépakine® et autres) de mai 2015 de l'ANSM, avant leur entrée en application (1^{er} juin 2015) ?
Oui Non Ne sais pas
- Si oui**, précisez (plusieurs réponses possibles) :
- message électronique de l'ANSM
 - courrier de l'ANSM
 - courrier ou message électronique du Conseil national de l'ordre des pharmaciens
 - courrier ou message électronique des firmes pharmaceutiques (DHPC)
 - autre, précisez
3. Depuis juin 2015, les pharmaciens de la PUI ont-ils reçu, par une source externe à l'AP-HP, la fiche mémo HAS-ANSM de novembre 2015 « Alternatives à l'acide valproïque ... » ?
Oui Non Ne sais pas
- Si oui**, précisez (plusieurs réponses possibles) :
- message électronique de l'ANSM
 - courrier de l'ANSM
 - courrier ou message électronique du Conseil national de l'ordre des pharmaciens
 - courrier ou message électronique des firmes pharmaceutiques (DHPC)
 - autre, précisez
4. Depuis juin 2015, les pharmaciens de la PUI ont-ils reçu, par une source interne à l'AP-HP, une information sur les nouvelles pratiques de prescription et de délivrance des spécialités à base de valproate ?
Oui Non Ne sais pas

Si oui, par qui (plusieurs réponses possibles) :

- AGEPS
- COMEDIMS Central
- CVIRIS
- Cellule de pharmacovigilance
- Coordination des vigilances du GH
- Collégiale de pharmacie
- DOMU
- Direction du GH ou du site
- autre, précisez

5. Votre PUI a-t-elle relayé auprès des médecins prescripteurs du site ou GH (internes exclus) l'information sur les nouvelles pratiques de prescription des spécialités à base de valproate ?

Oui Non

Si oui, quand (mois et année) :

Si oui, à qui :

- A tous les médecins
- Aux médecins des 3 spécialités (neurologie, psychiatrie et pédiatrie)
- Autre situation, précisez

Si oui, veuillez adresser à nicole.perier@aphp.fr la copie du document diffusé.

6. Votre PUI a-t-elle relayé auprès des internes du site ou GH l'information sur les nouvelles pratiques de prescription des spécialités à base de valproate ?

Oui Non

Si oui, quand (mois et année) :

Si oui, à qui :

- A tous les internes
- Aux internes des 3 spécialités (neurologie, psychiatrie et pédiatrie)
- Autre situation, précisez

Si oui, veuillez adresser à nicole.perier@aphp.fr la copie du document diffusé.

7. Votre PUI a-t-elle relayé l'information sur les nouvelles pratiques de prescription des spécialités à base de valproate auprès d'instances ou commissions du site ou du GH ?

Oui Non

Si oui, quand (mois et année) :

Si oui, à qui :

- CMEL
- Direction
- COMEDIMS
- CVIRIS
- CGRAS
- RSMQ PCEM
- Autre(s), précisez

8. Votre PUI a-t-elle mis à disposition des prescripteurs (*cochez les cases correspondantes*)

- des formulaires d'accord sans duplicata
- des formulaires d'accord avec duplicata
- des brochures d'information à l'attention des patientes
- des guides à destination des prescripteurs
- d'autres documents, précisez

Si oui, à partir de quand (mois et année) :

9. Votre PUI a-t-elle effectué un retrait des stocks de valproate dans les services ?

Non Oui

Si oui, quand (mois et année) :

Si oui, dans quels services ? :

- Tous les services
- Tous les services sauf ceux des 3 spécialités (neurologie, psychiatrie et pédiatrie)
- Uniquement les services des 3 spécialités (neurologie, psychiatrie et pédiatrie)
- Autre cas, précisez

10. Votre PUI a-t-elle mis en place un dispositif ou procédure de dispensation spécifique de ces médicaments ?

Oui Non

Si oui, à partir de quand (mois et année) :

Si oui, quels en sont les éléments ? :

- Dispensation nominative **Si oui**, à partir de quand (mois et année) :
- Vérification de la spécialité du prescripteur (neurologie, psychiatrie ou pédiatrie)
- Vérification de l'accord de soins signé
- Archivage de l'accord de soins en PUI
- Autre disposition, précisez

Si oui, veuillez adresser à nicole.perier@aphp.fr la copie de la procédure.

11. Avez-vous connaissance d'autres actions réalisées sur ce sujet dans votre PUI, dans votre hôpital ou votre GH ?

Oui Non

Si oui, lesquelles :

12. Commentaires libres :

Merci de votre participation